

n° 01_DIRAM_SERSOC_01

CONSEIL REGIONAL

DELIBERATION

Vivre sa jeunesse en Bretagne**Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 16 mars 2021, s'est réuni le 09 avril 2021 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (en visioconférence), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (en visioconférence), Monsieur Éric BERROCHE (en visioconférence l'après-midi), Madame Catherine BLEIN (en visioconférence), Madame Mona BRAS (en visioconférence le matin), Madame Georgette BREARD (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Pierre BRETEAU (en visioconférence le matin), Monsieur Gwenegan BUI (en visioconférence le matin), Monsieur Thierry BURLOT (en visioconférence), Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (en visioconférence le matin), Monsieur André CROCQ (en visioconférence le matin), Madame Delphine DAVID (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Gérard DE MELLON (jusqu'à 17h10), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE (en visioconférence), Madame Laurence DUFFAUD (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Richard FERRAND (en visioconférence), Madame Laurence FORTIN (à partir de 14h), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD pour la matinée puis présente à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (en visioconférence), Monsieur Karim GHACHEM (en visioconférence le matin), Madame Anne-Maud GOUJON (en visioconférence), Monsieur Hervé GUELOU (en visioconférence), Madame Claire GUINEMER (en visioconférence), Monsieur Philippe HERCOUËT (en visioconférence le matin), Madame Kaourintine HULAUD (en visioconférence), Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 16h30), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO (en visioconférence le matin), Monsieur Roland JOURDAIN (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Pierre KARLESKIND (en visioconférence le matin), Madame Katja KRÜGER (en visioconférence), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (en visioconférence), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS (en visioconférence), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (en visioconférence), Madame Agnès LE BRUN (jusqu'à 16h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (en visioconférence), Madame Gaël LE MEUR (en visioconférence), Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 12h45 puis pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA pour l'après-midi), Monsieur Alain LE QUELLEC (en visioconférence), Madame Gaël LE SAOUT (en visioconférence), Madame Christine LE STRAT (en visioconférence), Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Léna LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIALHES (en visioconférence), Monsieur Paul MOLAC (en visioconférence l'après-midi, jusqu'à 16h), Madame Gaëlle NICOLAS (en visioconférence le matin), Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence le matin), Madame Anne PATAULT (en visioconférence l'après-midi), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (en visioconférence), Monsieur Pierre

POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RA...
Madame Emmanuelle RASSENEUR (en visioconférence), Madam...
visioconférence), Monsieur David ROBO (en visioconférence), Mad...
visioconférence), Monsieur Stéphane ROUDAUT (en visioconférence),
JAMES (en visioconférence le matin), Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric
SALMON (en visioconférence l'après-midi), Madame Hind SAOUD (en visioconférence l'après-midi),
Monsieur Sébastien SEMERIL (en visioconférence), Madame Renée THOMAÏDIS (en visioconférence),
Madame Martine TISON (en visioconférence), Madame Anne TROALEN (en visioconférence),
Monsieur Hervé UTARD (en visioconférence) Madame Anne VANEECLOO (en visioconférence le
matin), Madame Gaëlle VIGOUROUX (en visioconférence), Madame Sylvaine VULPIANI (en
visioconférence).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021 e),
Reçu en préfecture le 14/04/2021 (en
Affiché le
Gaudia ROUAUX (en
M...
ID : 035-233500016-20210409-21_DIRAM_SER_01-DE

Avaient donné pouvoir : Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD pour la matinée), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA pour l'après-midi), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER).

Etait excusé : Monsieur Patrick LE DIFFON.

Etait absent : Monsieur Bertrand PLOUVIER.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 29 mars 2021 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil culturel de Bretagne lors de sa réunion du 27 mars 2021 ;

Vu l'avis de la commission Education, formation et emploi en date du 31 mars 2021 ;

Vu l'avis de la commission Economie, agriculture et mer, Europe en date du 02 avril 2021 ;

Vu l'avis de la commission Aménagement du territoire en date du 01 avril 2021 ;

Vu l'avis de la commission Développement durable en date du 02 avril 2021 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 06 avril 2021 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Vus les amendements rejetés ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Les groupes « Droite, Centre et Régionalistes » et « Rassemblement National » et Madame Catherine BLEIN s'abstiennent.)

- **D'approuver** les nouvelles actions que la Région entend déployer en direction des jeunes telles que présentées dans le rapport,
- **De donner délégation** à la Commission permanente pour adopter ses modalités de mise en œuvre.

Le Président



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Vivre sa jeunesse en Bretagne Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir

Les jeunes, bien que moins directement touché-e-s par les symptômes les plus graves de la COVID-19, apparaissent aujourd'hui comme les plus déstabilisé-e-s par la crise sanitaire et ses conséquences. La jeunesse est une période charnière où se jouent des étapes essentielles à la construction des parcours, en termes de socialisation en dehors du cadre familial, de décohabitation ou encore d'insertion dans le monde du travail. Autant d'étapes que les mois de confinement, puis le contexte économique et social né de la crise sanitaire, rendent très difficiles.

Sentiment de mal être, interrogations sur l'avenir, difficultés très concrètes... Différentes études¹ permettent aujourd'hui d'objectiver certains effets de la crise sanitaire sur les jeunes, notamment :

- **Une entrée sur le marché du travail plus difficile pour les jeunes** : taux d'insertion des jeunes diplômé-e-s 6 mois après l'obtention du diplôme de 55% en 2020 (74% avant la crise).
- **Des fragilités économiques qui s'aggravent** : 36% des étudiant-e-s qui travaillaient avant la crise ont perdu leur activité, avec une baisse mensuelle de revenu de 274 € en moyenne. 33% disent rencontrer des difficultés financières, avec des répercussions directes sur la façon dont ils et elles s'alimentent, se soignent, se logent...
- **Une détérioration de l'état de santé mentale** : les jeunes représentent la catégorie de la population qui cumule le plus fort taux de prévalence pour l'anxiété, la dépression et les problèmes de sommeil. A l'issue du 1^{er} confinement, la prévalence de la dépression touchait 28.9% des 18-24 ans. A l'été 2020, 30% des étudiant-e-s présentaient des signes de détresse psychologique. 50% disaient ressentir de la solitude et de l'isolement. 23% déclaraient avoir eu des pensées suicidaires.
- **Un découragement face aux études lié aux cours à distance** : alors que 64% des étudiant-e-s s'estimaient globalement satisfait-e-s de leurs études en 2019, ce chiffre tombe à 39% à l'issue du premier confinement. 84% des étudiant-e-s déclarent que la crise a provoqué un décrochage.

Près de 500 jeunes ont témoigné de leur situation face à la crise sanitaire dans le cadre de la contribution « *Paroles de Jeunes – Les jeunes et la crise sanitaire 2020* », réalisée par le Conseil départemental du Finistère. De leurs mots, ressortent de la détresse, des angoisses fortes face aux incertitudes de la situation mais également la ferme volonté que cette crise soit le début d'autre chose et que des enseignements en soit tirés pour « le monde d'après ». A titre d'exemple, sont mis en avant :

- La sensation de « *voir le monde s'écrouler* » autour d'eux et elles ; la peur de la précarité et de la pauvreté, marquée par le recours important des jeunes à l'aide alimentaire.
- L'isolement et l'angoisse de « *ne pas être à la hauteur* » dans le suivi de leurs formations scolaires et universitaires, la peur de diplômes dévalorisés... mais aussi la solidarité qui s'est tissée pour éviter le décrochage, de nouvelles manières d'enseigner qui parfois ont créé davantage de proximité.

¹ - « La vie d'étudiant confiné – résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire » - observatoire national de la vie étudiante

- « Consommation, épargne et fragilités financières pendant la crise Covid » - Etude du conseil d'analyse économique de janvier 2021

- « Les impacts du confinement et de la crise sanitaire sur la jeunesse : constats, initiatives locales, préconisations » - Territoires Conseils et l'Assemblée des Communautés de France

- L'envie de se retrouver, de se divertir, de faire du sport dès que possible, car ce sont les conditions d'une bonne santé mentale.
- Le refus de la qualification de « *génération sacrifiée* », ils et elles ne se reconnaissent pas dans cette qualification péjorative et refusent de creuser des fossés entre les générations : ils et elles « *ne sont pas les seul-e-s à souffrir de la crise* » !
- Le souhait d'être reconnu-e-s pour leur engagement pendant cette crise, et de continuer à s'engager à l'avenir, notamment sur les questions environnementales et climatiques.

Des membres du Conseil Régional des Jeunes, réuni-e-s pour évoquer leurs ressentis et préoccupations face à la crise sanitaire, parlent de l'année qui vient de s'écouler comme d'une année très difficile, « *un trou noir* » pour certain-e-s. Ils et elles témoignent d'une détresse importante liée à la pratique limitée du sport, au manque de relations et la perte de dynamique. Les études à distance, l'annulation des stages, les échéances liées au bac et à l'après bac ont généré et génèrent toujours beaucoup de stress, notamment quant à la valeur qui sera reconnue aux diplômés obtenus en 2020 et 2021.

Pour eux, les actions à développer pour soutenir les jeunes doivent notamment porter :

- Sur la possibilité d'une écoute collective ou individuelle selon l'hétérogénéité des situations vécues,
- Sur l'organisation de temps et d'espaces conviviaux pour retrouver des liens sociaux.
- Sur une meilleure information liée à l'orientation, en lien avec la réforme du lycée.

Face à ces éléments d'alerte, il est urgent de participer aux réponses collectives pour accompagner les jeunes. Repérer, écouter, accueillir, orienter, proposer des solutions, ouvrir des portes... autant d'objectifs auxquels la Région s'engage à contribuer pour permettre aux jeunes de retrouver de la confiance et de se projeter dans l'avenir.

Pour y parvenir, la Région peut s'appuyer sur plusieurs de ses compétences socles, notamment en matière d'orientation et de formation. Elle souhaite aussi plus largement, prendre appui sur le plan breton de mobilisation pour les jeunes. Issu d'une démarche collective et partenariale initiée en 2018, copilotée avec l'Etat et co-construite avec la Conférence Jeunesse², ce plan détermine les grandes thématiques à travailler avec et pour les jeunes pour faciliter le chemin vers l'autonomie et l'indépendance.

Le plan breton de mobilisation pour les jeunes, 5 grandes thématiques, 16 chantiers :

- Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours : *insertion professionnelle, formation, information*
- Améliorer les conditions de vie des jeunes : *santé, logement, mobilité*
- S'ouvrir sur le monde et les autres : *culture, engagement, mobilité internationale, transition écologique*
- Accompagner les jeunes dans leur diversité : *territoires fragiles, égalité femmes-hommes*
- Quels outils pour construire l'action ? : *dialogue Jeunes/élu-e-s, coopération des acteurs jeunesse, accès aux droits, observatoire de la jeunesse*

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, il s'agit pour la Région, en tenant compte de ce cadre co-construit, et là où elle est légitime du fait de ses compétences, d'accélérer et d'approfondir le travail mené, mais aussi de proposer des mesures et des perspectives nouvelles sur certaines thématiques du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

La Région se propose ainsi de conforter l'ensemble des actions déjà conduites dans l'ensemble de ses domaines de responsabilité : lycées, orientation, formation, enseignement supérieur, mobilités, soutien au développement économique... Elle entend le faire autour de deux priorités structurantes : la première est celle de l'écoute et de l'accompagnement des jeunes, notamment des plus fragiles, dans cette période particulière, la seconde est celle des solutions à leur apporter pour leur faciliter l'accès au monde du travail et les aider à construire leur parcours de formation et de vie. Le présent rapport présente ainsi 32 mesures pour les jeunes face à la crise sanitaire, pour lesquelles se sont mobilisés de nombreux partenaires de la Région et sur lesquelles le CESER a pu s'exprimer dans plusieurs de ses avis.

Il se traduit par un engagement financier complémentaire important pour l'année 2021, décliné dans le cadre de la Décision modificative présentée lors de cette même session.

² La Conférence jeunesse regroupe des représentant-e-s des collectivités, des services de l'Etat et des associations têtes de réseaux, travaillant avec ou pour les jeunes en Bretagne. Elle comprend une centaine de membres actifs.

32 mesures pour vivre sa jeunesse

Etre entouré·e et aidé·e pour s'épanouir

Etre écouté·e et accueilli·e

Soutenir la structuration d'un réseau d'accompagnement pour les jeunes sur les territoires

Actions d'urgence à déployer :

1. **Déployer Corres'Santé pour former et accompagner 100 sentinelles en plus en 2021 au sein de 20 établissements** (lycées et structures d'insertion) pour un montant de 100 000 €
2. **Organiser la formation de 150 professionnel·le-s ou bénévoles volontaires à repérer et orienter les jeunes en souffrance psychique**, tant physiquement que sur les espaces numériques (visioconférences, réseaux sociaux etc) pour un montant de 50 000 €

Réflexions à moyen terme

→ Déployer Corres'Santé auprès de nouveaux publics (étudiant·e-s)

Augmenter la capacité d'accueil des services d'écoute anonymes et gratuits destinés aux jeunes

Ce qui a déjà été mis en place face à la crise sanitaire :

3. **Renforcer les moyens humains des Services de Santé Etudiants et Universitaires et accompagner les initiatives portées par les établissements d'enseignement supérieur visant au soutien psychologique des étudiant·e-s**, via une subvention accordée au CROUS (350 000 € sur une subvention totale d'1M€).

Actions d'urgence à déployer :

4. **Renforcer les moyens humains des points accueil écoute jeunes soutenus par la Région** (150 000€), via un abondement exceptionnel de la subvention de fonctionnement annuel des 13 PAEJ afin de leur permettre d'accroître leur capacité d'accueil et le temps d'écoute.
5. **Accompagner la création de nouveaux services d'accueil et d'écoute sur des territoires non couverts** (200 000 €)

Réflexions à moyen terme

→ **Réalisation d'un plan d'actions visant à améliorer dans la durée l'accès des jeunes aux services d'écoute**

Proposer une entrée unique d'écoute téléphonique et numérique en Bretagne**Actions d'urgence à déployer :**

- 6. Renforcer les moyens de coordination des services d'écoute des jeunes à l'échelle régionale** avec l'abondement à hauteur de 20 000 € de la subvention annuelle à la coordination régionale des PAEJ pour le renforcement des partenariats, l'articulation des réponses des différents services dans le contexte de crise sanitaire et l'élaboration d'outils mutualisés.

Réflexions à moyen terme

- **Financer la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'une plate-forme régionale, qui serait une entrée unique téléphonique et numérique sur l'accueil et l'écoute des jeunes**, afin que chaque jeune breton ne puisse bénéficier d'une première réponse et une orientation 7 jours sur 7, y compris en soirée quel que soit son lieu de résidence (30 000 €).

Trouver des réponses aux situations d'urgence**Lutter contre la précarité****Ce qui a déjà été mis en place face à la crise sanitaire :**

- 7. Contribuer à l'achat de denrées alimentaires grâce à une aide d'urgence attribuée aux grands réseaux de l'aide alimentaire.** Ce soutien de 200 000 € a été apporté dans le cadre du Plan pauvreté Etat-Région signé en novembre 2020. Pour certains de ces réseaux, les jeunes de moins de 25 ans représentent la moitié du public accueilli.
- 8. Apporter une réponse aux familles de lycéens en difficultés économiques** grâce au versement à chaque lycée une dotation exceptionnelle destinée à tripler les fonds sociaux disponibles pour l'année scolaire 2020/21 dans chaque lycée (1 M€ en CP de février).
- 9. Apporter un soutien aux actions en faveur de l'aide alimentaire des étudiant-e-s**, via une subvention accordée au CROUS pour le financement de ressources humaines, l'achat de denrées alimentaires et de bons d'achat alimentaires, de contrats étudiant-e- ayant vocation à développer l'aide alimentaire... en lien avec les établissements d'enseignement supérieur bretons (650 000 € sur une subvention totale d'1M€).
- 10. Expérimenter l'équipement de 11 lycées en distributeurs gratuits de protections hygiéniques** pour lutter contre la précarité menstruelle.

Actions d'urgence à déployer :

- 11. Soutenir les actions du réseau URHAJ (Union Régionale Habitat Jeunes) pour lutter contre la précarisation des jeunes** en accompagnant le développement de l'aide alimentaire fournie par les adhérents du réseau, en maintenant les jeunes fragilisés dans le logement, en soutenant les actions de prévention, de soutien psychologique, de resserrement du lien social et de gestion des conflits et en explorant la faisabilité de l'accueil ponctuel d'étudiant-e-s venant passer des examens (200 000 €).

Réflexions à moyen terme

- **Réflexion sur la mise en œuvre d'une plateforme e-logement**, visant à identifier des solutions d'hébergement pour les jeunes et à proposer un accompagnement individualisé.
- **Rénovation et construction de nouvelles chambres universitaires** dans le cadre du CPER 2021 – 2027.

Faciliter la mobilité

Ce qui a déjà été mis en place face à la crise sanitaire :

- 12. Faciliter l'accès des jeunes aux transports en commun régionaux via des outils numériques** (BreizhGo.bzh, MobiBreizh...) **et une tarification avantageuse** (gamme tarifaire « cars interurbains » spécifique pour les jeunes notamment)
- 13. Expérimenter de nouvelles réponses face aux difficultés de mobilité**, avec, par exemple, la mise à disposition de véhicules de la Région à une Mission locale.

S'épanouir

Soutenir l'engagement des jeunes et leurs initiatives

Ce qui a déjà été mis en place face à la crise sanitaire :

- 14. Aider les projets de formation de bénévoles, avec un ciblage fort sur les jeunes et leur engagement**, via le Fonds de Développement pour la Vie Associative (FDVA), doté d'une enveloppe de 400 000 €.

Actions d'urgence à déployer :

- 15. Amplifier et accélérer le soutien aux initiatives de jeunes dans le cadre de l'appel à projet « Accélérateur Initiative Jeunes – Les jeunes s'engagent pour le climat et la planète »**, en permettant de mettre en œuvre et faire aboutir les projets plus rapidement (20 000 €, en plus des 30 000 € déjà prévus pour le dispositif).
- 16. Soutenir les initiatives de jeunes visant à recréer du lien social, favoriser la remobilisation et lutter contre l'isolement** par le lancement d'un appel à projets (50 000 €).
- 17. Soutenir les structures proposant une offre d'accueil de jeunes en services civiques d'initiative**, nouvelle forme de volontariat qui permet au jeune de construire la mission qui lui correspond, en lien avec les sujets qui l'intéressent, ses projets, ses valeurs (50 000 €)

Permettre l'ouverture culturelle et sur le monde

Ce qui a déjà été mis en place face à la crise sanitaire :

- 18. Soutenir directement des initiatives retenues dans le cadre de l'appel à projets « Passeur d'images » pour les jeunes éloignés de l'offre audiovisuelle** (en plus de la coordination régionale) - 25 000 €

Actions d'urgence à déployer :**19. Soutenir des résidences d'artistes pour renforcer les rencontres entre équipes artistiques et jeunes****Réflexions à moyen terme**

- **Propositions de nouvelles offres d'accompagnement aux mobilités internationales** pour répondre aux besoins de remobilisation des jeunes, des établissements et des partenaires internationaux et aux conséquences du Brexit

Accompagner les acteurs de jeunesse**Ce qui a déjà été mis en place face à la crise sanitaire :****20. Créer le Pass'asso, pour accompagner les associations locales fragilisées par la crise au plus près des territoires notamment celles intervenant auprès de la jeunesse ou pilotées par des jeunes** (dotation potentielle globale de 4 M€)**Actions d'urgence à déployer :****21. Accompagner le développement des classes de mer pour les jeunes en difficulté** (pour préserver des infrastructures dédiées aux jeunes qui risquent de disparaître du fait de la crise sanitaire, abondement à hauteur de 250 000 € de l'enveloppe initiale)**Construire son parcours de formation et retrouver confiance dans son avenir professionnel****Lutter contre le décrochage scolaire et universitaire****Actions d'urgence à déployer :****22. Renforcer le repérage des jeunes décrocheurs et la proposition de solutions coordonnées, en lien avec les pilotes des PSAD** (50 000 €)**23. Proposer des ateliers spécifiques « PREPA-projet » pour accueillir des étudiant·e·s de 1ère année et préparer leur retour en formation initiale universitaire.****Réflexions à moyen terme**

- **Déploiement partagé d'une méthode et d'outils d'observation régionaux du décrochage et des parcours des étudiant·e·s.**

Pouvoir se former**Ce qui a déjà été mis en place face à la crise sanitaire :****24. Ouvrir de nouvelles places en formation destinées aux jeunes de moins de 30 ans :**

Ouverture de 3719 places de formation supplémentaires dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, dont 30% de places de formation consacrées aux secteurs stratégiques (industrie, numérique, transition écologique, aide à la personne), portant ainsi l'objectif global à 22 244 places, tout public confondu, en 2021.

25. Sécuriser les parcours des jeunes grâce à une « garantie formation » :

Cette offre de services comprend, en 2021, une aide financière (2000 jeunes bénéficiaires), un accompagnement à la qualification (1500 jeunes bénéficiaires) et un accompagnement individualisé vers l'emploi (300 jeunes bénéficiaires), un soutien à la mobilité (1500 jeunes bénéficiaires d'une aide au permis de conduire), une aide à l'équipement numérique via le soutien aux structures de ré-emploi (3000 bénéficiaires d'ordinateurs reconditionnés).

Réflexions à moyen terme

→ **Mise en réseau avec les membres du Service public de l'insertion et de l'emploi pour couvrir les besoins en mobilité solidaire sur l'ensemble du territoire régional et notamment les « zones blanches ».**

Acquérir des expériences professionnelles, ouvrir les portes**Ce qui a déjà été mis en place face à la crise sanitaire :**

26. Mobiliser les partenaires socio-économiques de Bretagne dans le prolongement de la déclaration commune de la Conférence sociale visant notamment à développer des terrains des stages et d'alternance.

27. Accompagner des jeunes plasticien-ne-s sortant de l'école et en grande difficulté d'insertion professionnelle, en proposant notamment aux adhérents du réseau Art Contemporain en Bretagne d'inviter et d'accompagner un-e jeune artiste sur un temps de création (200 000 €).

Actions d'urgence à déployer :

28. Favoriser l'information sur les aides et les outils facilitant l'accès aux stages, en produisant et en mettant en ligne sur le plateforme IDEO un dossier thématique et en poursuivant les travaux d'identification et d'agrégation de l'offre de stage au niveau régional.

29. Favoriser le développement des emplois étudiants, au sein des établissements d'enseignement supérieur, pour des missions de tutorat, de participation à des projets de recherche participative ou plus globalement à des missions d'intérêt général (1M€ pour la création d'environ 300 emplois étudiants à temps partiel sur trois mois).

30. Accompagner financièrement, en lien avec le MAB (Mouvement Associatif Breton) et le CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire), les associations souhaitant proposer à des jeunes des missions relevant de leurs activités, via des stages ou des emplois aidés (200 000 €).

31. Renforcer et développer les actions d'aller-vers du réseau Info. Jeunes, via des contrats ponctuels rémunérateurs pour des jeunes, **en faveur de l'accès aux droits et aux services de tous les jeunes (200 000 €)**

32. Doubler le nombre de jeunes accueilli-e-s dans les services de la Région en 2021 et atteindre 200 accueils supplémentaires (toutes formes confondues : emplois, emplois saisonniers, contrats d'apprentissage, CIFRE, stages...)

Réflexions à moyen terme

- **Réflexions sur l'organisation d'une offre de service des collectivités pour accueillir des jeunes de 3^{ème} en stage**
- **Réflexions sur l'augmentation des propositions de projets tutorés au sein des collectivités**

Il vous est proposé d'approuver les nouvelles actions que la Région entend déployer en direction des jeunes, et de donner délégation à la Commission permanente pour adopter ses modalités de mise en œuvre.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD



Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 035-233500016-20210409-21_DIRAM_SER_01-DE



Vivre sa jeunesse en Bretagne

Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir

Table des matières

1. Etre entouré-e et aidé-e pour s'épanouir	11
1.1. Etre écouté-e et accueilli-e	11
Soutenir la structuration d'un réseau d'accompagnement pour les jeunes sur les territoires	11
Augmenter la capacité d'accueil des services d'écoute anonymes et gratuits destinés aux jeunes	12
Proposer une entrée unique d'écoute téléphonique et numérique en Bretagne.....	13
1.2. Trouver des réponses aux situations d'urgence	14
Lutter contre la précarité	15
Faciliter la mobilité	16
1.3. S'épanouir.....	17
Soutenir l'engagement des jeunes et leurs initiatives.....	17
Permettre l'ouverture culturelle et sur le monde.....	18
Accompagner les acteurs de jeunesse	19
2. Construire son parcours de formation et retrouver confiance dans son avenir professionnel.....	21
2.1. Lutter contre le décrochage scolaire et universitaire.....	21
Lutter contre le décrochage scolaire	21
Lutter contre le décrochage universitaire, accompagner les ré-orientations	22
2.2. Pouvoir se former	23
Renforcer l'offre de formation qualifiante et pré-qualifiante.....	23
Sécuriser les parcours des jeunes.....	23
2.3. Acquérir des expériences professionnelles, ouvrir les portes	25
Mobiliser les acteurs socio-économiques de Bretagne	25
Développer les stages	26
Développer les projets tutorés	26
Développer les emplois « coup de pouce »	26
Agir dans le cadre de la responsabilité employeur de la Région	27
Annexe : Déclaration commune de la Conférence sociale de Bretagne	29

1. Etre entouré·e et aidé·e pour s'épanouir

Confronté·e-s à une précarité qui tend à s'accroître, à une perte de repères, à une forte baisse, voire à une absence de liens sociaux, de nombreux jeunes connaissent des situations de mal-être. La prévalence de l'anxiété et de la dépression a fortement augmenté au cours des différents confinements.

Afin de contribuer à rompre leur isolement, la Région vise à développer les services d'accueil et d'écoute des jeunes, à proposer de nouvelles réponses pour lutter contre leur précarité et à renforcer les possibilités d'ouverture aux autres et au monde.

Ces nouvelles mesures viennent conforter les démarches en cours, mobilisant très largement l'ensemble des acteurs concernés, chacun au titre de ses compétences, dans le cadre de 7 chantiers du plan breton de mobilisation pour les jeunes :

- Chantier 4 : « Permettre à tou·te·s les jeunes d'être en bonne santé »
- Chantier 5 : « Garantir l'accès à un logement pour les jeunes breton·ne·s »
- Chantier 6 : « Garantir l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes »
- Chantier 7 : « Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes »
- Chantier 8 : « Permettre aux jeunes de s'engager »
- Chantier 9 : « Faciliter la mobilité à l'international »
- Chantier 10 : « Agir en faveur de la transition écologique »



1.1. Etre écouté·e et accueilli·e

Le rapport de la commission d'enquête parlementaire pour mesurer et prévenir les effets de la crise du covid-19 sur les enfants et la jeunesse, publié fin 2020, met notamment l'accent sur l'apparition ou à l'aggravation de troubles psychiques avec la crise sanitaire que nous traversons. Ainsi, plus de 50 % des jeunes français·e-s sont inquiet·e-s sur leur santé mentale et 30 % des jeunes ont renoncé à l'accès aux soins en 2020 faute de moyens.

En Bretagne, les services d'accueil et d'écoute des jeunes (Services de santé étudiante/universitaire des établissements d'enseignement supérieur, Point Accueil Ecoute Jeunes...) font part d'une augmentation significative du nombre de consultations, de la forte croissance du nombre d'appels pour des consultations urgentes ainsi que de l'aggravation des problématiques rencontrées par les jeunes nécessitant des prises en charge plus longues. Le réseau des résidences habitat jeunes a, quant à lui, identifié que 61 % des jeunes accueilli·e-s dans ses structures ont difficilement vécu la période de confinement total se traduisant par un décalage dans le rythme de vie, de l'anxiété face à l'avenir, de la souffrance psychologique et des pratiques addictives.

Afin de renforcer le repérage et l'écoute des jeunes breton·ne·s en souffrance psychique, la Région entend renforcer les moyens dédiés et contribuer à la structuration d'une offre de services permettant à tou·te·s les jeunes, quel que soit leur statut ou lieu de résidence, d'accéder à une première écoute anonyme et gratuite et à une orientation répondant à leurs besoins.

Engagements de la Région :

- **Soutenir la structuration d'un réseau d'accompagnement pour les jeunes sur les territoires**
- **Augmenter la capacité d'accueil des services d'écoute anonymes et gratuits destinés les jeunes**
- **Proposer, avec nos partenaires, une entrée unique d'écoute téléphonique et numérique en Bretagne**

Soutenir la structuration d'un réseau d'accompagnement pour les jeunes sur les territoires

Observant que le mal-être individuel peut s'exprimer à différentes occasions, que ce soit lors de cours, d'accompagnements sociaux, de réunions amicales, la Région souhaite contribuer au **renforcement des compétences psycho-sociales de pairs, de professionnel·le·s et de bénévoles intervenant auprès des jeunes** afin que, dans une démarche d'« aller-vers », chacun·e soit en capacité de repérer et orienter les jeunes en souffrance psychique.

Pour cela, elle s'appuiera en premier lieu sur le **projet régional de prévention par les pairs Corres'Santé qu'elle a développé** depuis quelques années en partenariat avec l'Association Bretonne des Jeunes Volontaires (ABJV) visant à faire appel, au sein des lycées et des structures d'accueil de jeunes en insertion (missions locales, résidences habitat jeunes, structures d'information jeunesse etc) et aux compétences de jeunes volontaires. Ces dernier-e-s sont formé-e-s à cet effet et accompagné-e-s dans la durée, pour informer et aider d'autres jeunes, en lien avec les adultes référent-e-s de l'établissement.

Depuis 2018, près de 400 jeunes se sont engagé-e-s en faveur de la santé de leurs pairs dans 18 établissements. Afin de renforcer le réseau de jeunes volontaires, la Région propose de soutenir **l'engagement d'au moins 100 jeunes bretons supplémentaires** via l'accompagnement de 8 nouveaux lycées (2 par département) et le financement de 20 missions de service civique supplémentaires dans les structures accueillant des jeunes en insertion. Le projet pourra être ouvert à de nouveaux publics, en lien avec les compétences régionales, si d'autres types de structures en exprimaient le besoin.

Parce que la responsabilité du repérage et de l'orientation ne doit pas reposer sur les seul-e-s jeunes « pairs », la Région souhaite, par ailleurs, également soutenir la mise en place de **formations au repérage et à l'orientation de la souffrance psychique des jeunes** à l'attention des adultes sentinelles, volontaires, professionnel-le-s ou bénévoles au sein de structures accueillant des jeunes (Promeneurs du Net, réseau Info Jeunes, Missions locale ...). La mise en place de formations permet, en outre, au-delà des réponses immédiates à apporter à la souffrance psychique des jeunes, d'inscrire le repérage et l'orientation des jeunes dans la durée.

En écho aux besoins exprimés par les professionnel-le-s des CAF animant le dispositif des « promeneurs du Net » et assurant une présence éducative sur internet et ainsi que de ceux des structures Information jeunesse et Habitat Jeunes, 3 sessions de formation par département pourront être proposées en 2021. La Région lancera un appel d'offres afin d'identifier un opérateur susceptible de déployer ce type de formations dans les territoires à l'attention de tout-e professionnel-le ou bénévole en contact avec des jeunes breton-ne-s.

Actions d'urgence à déployer :
<ol style="list-style-type: none"> 1. Déployer Corres'Santé pour former et accompagner 100 sentinelles en plus en 2021 au sein de 20 établissements (lycées et structures d'insertion) pour un montant de 100 000 € 2. Organiser la formation de 150 professionnel-le-s ou bénévoles volontaires à repérer et orienter les jeunes en souffrance psychique, tant physiquement que sur les espaces numériques (visioconférences, réseaux sociaux etc) pour un montant de 50 000 €
Réflexions à moyen terme
→ Déployer Corres'Santé auprès de nouveaux publics (étudiant-e-s)

Augmenter la capacité d'accueil des services d'écoute anonymes et gratuits destinés aux jeunes

Avec la crise sanitaire, les équipes des services d'écoutes des jeunes font face à une hausse des demandes d'accompagnements individuels et constatent un allongement de la durée de ces derniers au regard de la complexité des situations rencontrées. Les jeunes accueilli-e-s présentent en effet des difficultés relevant de plusieurs facteurs liés à l'isolement social dans lequel ils et elles se retrouvent ; les occasions de se retrouver en collectifs étant rares.

La Région s'est, tout d'abord, ces dernières semaines, engagée dans un soutien aux étudiant-e-s via une convention avec le CROUS, à hauteur de 350 000€ sur cet enjeu spécifique, afin de renforcer et développer les actions en faveur des étudiant-e-s, sur le volet du soutien psychologique. Dans ce cadre, **la Région appuie ainsi des initiatives portées ou accompagnées par les établissements d'enseignement supérieur bretons, visant notamment à renforcer les Services de Santé Etudiants (SSE) et universitaires (SSU) et à soutenir psychologiquement les étudiant-e-s**, comme des formations aux premiers secours en santé mentale, des ateliers/conférences centrés sur le bien-être, la confiance en soi...

Par ailleurs, les 13 Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) de Bretagne, soutenus par la Région depuis 2005, ont également fait état d'un besoin de renforcement de leurs équipes. Les PAEJ sont des lieux de **première écoute généraliste, confidentielle, anonyme et gratuite** pour les jeunes âgé-e-s de 12 à 25 ans qui rencontrent des difficultés spécifiques, un état de mal-être, des questionnements ou qui présentent des conduites à risque. Environ

2800 jeunes ont été reçu-e-s en entretien en 2019 par les professionnel-le-s, spécialisé-e-s du réseau. En complément d'une aide exceptionnelle mobilisée Région contribuera également, à titre exceptionnel, à renforcer **les moyens humains des 13 Points accueil écoute jeunes** de Bretagne à hauteur de **150 000 € supplémentaires** afin de :

- Mettre en place des permanences dans les territoires de leur périmètre d'intervention et où il n'en existe pas dans une logique d'« aller vers ».
- Renforcer le travail en réseau avec les collectivités et l'ensemble des acteurs jeunesse et de santé du territoire.
- Développer les permanences au sein de structures partenaires et notamment les structures accueillant des jeunes en insertion. Les locaux de la Région (Espaces territoriaux) pourront également être mis à disposition pour assurer ces permanences.
- Animer des temps d'échanges collectifs ou groupes de paroles dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Parce que certain-e-s jeunes breton-ne-s expriment le besoin d'un accueil physique de proximité assuré par des professionnel-le-s, la Région mobilisera également, dès 2021, **200 000 €** pour la **création de 6 nouveaux services sur des territoires non couverts** par des services de première écoute généraliste, anonyme et gratuite, via le déploiement de structures d'écoute déjà existantes ou la création de nouvelles structures. Ce sont ainsi de 800 à 1 200 nouveaux jeunes qui pourront accéder à ces services. Les territoires de Pontivy, Auray, Ploërmel, Vitré, Redon, Dinan ont d'ores et déjà été identifiés par le comité des financeurs des PAEJ comme faisant l'objet de besoins non ou mal satisfaits. Afin de faciliter la mise en œuvre de ce nouveau service, la Région pourra également ouvrir ses Espaces territoriaux.

Enfin, parce qu'il convient d'aller encore plus loin, la Région initiera, en lien avec ses partenaires, **un diagnostic approfondi sur le niveau de service offert aujourd'hui en Bretagne** au regard des besoins exprimés par les jeunes afin de proposer au cours du second semestre 2021 un plan d'actions complémentaire visant à adapter son intervention en faveur d'une amélioration de l'accès des jeunes aux services d'écoute sur le long terme. Dans ce cadre, les territoires tels que Loudéac, Vallons de Vilaine et Brocéliande feront l'objet d'une attention particulière.

Ce qui a déjà été mis en place face à la crise sanitaire :
<p>3. Renforcer les moyens humains des Services de Santé Etudiants et Universitaires et accompagner les initiatives portées par les établissements d'enseignement supérieur visant au soutien psychologique des étudiant-e-s, via une subvention accordée au CROUS (350 000 € sur une subvention totale d'1M€).</p>
Actions d'urgence à déployer :
<p>4. Renforcer les moyens humains des points accueil écoute jeunes soutenus par la Région (150 000€), via un abondement exceptionnel de la subvention de fonctionnement annuel des 13 PAEJ afin de leur permettre d'accroître leur capacité d'accueil et le temps d'écoute.</p> <p>5. Accompagner la création de nouveaux services d'accueil et d'écoute sur des territoires non couverts (200 000 €)</p>
Réflexions à moyen terme
<p>→ Réalisation d'un plan d'actions visant à améliorer dans la durée l'accès des jeunes aux services d'écoute</p>

Proposer une entrée unique d'écoute téléphonique et numérique en Bretagne

Les services d'écoute des jeunes sont portés par une diversité de structures (Services santé étudiant-e-s et universitaires -SSE et SSU, PAEJ, mais également Maisons des Adolescents, associations comme « Parentel »...), dans un écosystème d'acteurs en mutation. Afin d'articuler les réponses apportées, – notamment dans le contexte de crise que nous traversons -, d'organiser la couverture territoriale et d'améliorer la lisibilité pour l'utilisateur, la Région participera au **renforcement des moyens humains de la coordination régionale des Points Accueil Ecoute Jeunes, à hauteur de 20 000€.**

Cet appui complémentaire à la coordination des PAEJ permettra de :

- fédérer, au sein du réseau existant, les autres services dispensant un premier niveau d'écoute anonyme et gratuit aux jeunes breton-ne-s,
- renforcer la démarche qualité engagée au travers, par exemple, de l'échange de pratiques entre structures,
- développer des partenariats, notamment avec l'éducation nationale ou les collectivités en charge des politique jeunesse.

En ce sens, la coordination régionale des PAEJ a informé la Région de sa volonté d'engager, au nom des 13 structures, un dialogue avec l'Association régionale des missions locales et le Rectorat afin d'aboutir à la signature de conventions de partenariat formalisant les conditions d'une intervention au sein des établissements et/ou d'orientation à des fins d'harmonisation des pratiques et prises en charge au bénéfice des usager-e-s. Elle a également pour projet de travailler à l'installation d'un espace collaboratif permettant de diffuser les bonnes pratiques dans l'ensemble des structures, en termes d'animations collectives auprès des jeunes par exemple, ou encore à des outils de communication ou de prise de rendez-vous partagés permettant de renforcer la visibilité des services auprès des jeunes.

Considérant par ailleurs que l'ensemble des jeunes breton-ne-s n'a pas accès à un service d'écoute de proximité, la capacité de se déplacer et que selon leur situation, les jeunes peuvent avoir besoin d'un premier contact rapide en dehors des horaires dits « classiques », la Région souhaite diversifier les modalités de contact et pour cela contribuer à la construction d'un **service téléphonique et numérique régional de première écoute et d'orientation**. Dans cet objectif, elle engagera dès 2021, en lien avec ses partenaires, **une étude préalable à la construction de ce nouveau service** afin d'en valider ses conditions de mise en œuvre et sa faisabilité au regard des besoins exprimés et des propositions déjà existantes en Bretagne. Ce point d'entrée unique devra permettre d'accueillir les difficultés rencontrées par les jeunes et de les orienter vers le ou les services les mieux adaptés à leurs besoins, quels que soient leurs lieux de résidence en Bretagne. L'ambition de ce nouveau service est de répondre aux bénéficiaires par téléphone, sms ou via des outils numériques 7 jours sur 7, y compris en soirée afin de s'adapter aux disponibilités des jeunes.

Actions d'urgence à déployer :

- 6. Renforcer les moyens de coordination des services d'écoute des jeunes à l'échelle régionale** avec l'abondement à hauteur de 20 000 € de la subvention annuelle à la coordination régionale des PAEJ pour le renforcement des partenariats, l'articulation des réponses des différents services dans le contexte de crise sanitaire et l'élaboration d'outils mutualisés.

Réflexions à moyen terme

- **Financer la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'une plate-forme régionale, qui serait une entrée unique téléphonique et numérique sur l'accueil et l'écoute des jeunes**, afin que chaque jeune breton-ne puisse bénéficier d'une première réponse et une orientation 7 jours sur 7, y compris en soirée quel que soit son lieu de résidence (30 000 €).

1.2. Trouver des réponses aux situations d'urgence

Etudiants dépourvu-e-s de petits boulots ou privé-e-s de premier emploi, intérimaires brutalement remercié-e-s... les banques alimentaires et les épiceries sociales et solidaires ont vu affluer les jeunes dans les files d'attente ces derniers mois. Une étude du Conseil d'analyse économique publiée fin janvier 2021 montrait que la crise a pesé deux fois plus sur le revenu des 20-25 ans, qui a chuté de 5 % à 10 % depuis l'été 2020, que sur celui du reste de la population française (+/- 0 % à - 5 %). Si les jeunes ont tenté de s'adapter en dépensant le moins possible (annulation des déplacements, des vacances, des achats, recherche de solutions moins onéreuse pour le logement/retour chez les parents...), une enquête réalisée par l'observatoire de la vie étudiante à l'issue du premier confinement a révélé qu'1 étudiant-e sur 3 connaît des difficultés financières et qu'1/5 doit se restreindre sur les achats de première nécessité. Pendant le premier confinement, 1 étudiant-e étranger-e sur 4 n'a pas mangé à sa faim pour des raisons financières.

Face à ces enjeux, la Région entend prendre sa part dans la lutte contre la précarité des jeunes.

Les engagements de la Région :

- **Lutter contre la précarité**
- **Faciliter la mobilité**

Lutter contre la précarité

Face au constat de l'impact durable de la crise sur les revenus des ménages et particulièrement sur les moyens de subsistance des étudiant·e-s, la Région a décidé, aux côtés de nombreux partenaires, de se mobiliser pour accompagner les jeunes et leurs familles en cette période complexe.

Dès novembre 2020, dans le cadre du plan pauvreté Etat-Région, **une aide d'urgence de 200 000 € a été attribuée aux 4 grands réseaux de l'aide alimentaire** (secours populaire, Croix Rouge, Banque Alimentaire et Restos du cœurs) pour acheter des denrées. Pour certains de ces réseaux, les jeunes de moins de 25 ans, représentent la moitié du public accueilli. Les banques alimentaires ont également livré plusieurs épiceries étudiantes.

La Région participe aussi de cette solidarité en doublant, tout d'abord, la participation de l'Etat aux **fonds sociaux dans tous les lycées**, pour l'année scolaire 2020-2021, pour un montant total de 1 M€ (+ 600 k€ pour les lycées publics et + 400 k€ pour les lycées privés). Les équipes des lycées, qui sont les plus à même d'évaluer les besoins réels, car en proximité, disposent ainsi de moyens financiers pour répondre aux demandes croissantes des familles qui peuvent avoir du mal à couvrir les dépenses courantes (factures du service de restauration, abonnement au transport scolaire, aide à l'achat d'équipements numériques etc.).

Par ailleurs, la Région apporte également un **soutien financier aux étudiants** via le CROUS, à hauteur de 650 000 €, afin de renforcer et développer les actions en faveur des étudiant·e-s, sur le volet de l'aide alimentaire. La Région peut ainsi soutenir des initiatives portées ou accompagnées par les établissements d'enseignement supérieur bretons.

Ces derniers mois, afin de lutter contre la **précarité menstruelle**, la Région a expérimenté l'équipement de 11 lycées en distributeurs de protections hygiéniques gratuites. Une analyse de cette expérimentation et de ses effets sera conduite pour poser les bases de son éventuelle extension, y compris à des structures de jeunesse.

A l'image des travaux menés avec le CROUS, la Région envisage enfin de travailler sur une convention avec l'URHAJ Bretagne, Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes, pour un montant total de 200 000 €. Le **réseau Habitat Jeunes** Bretagne représente 74 structures implantées sur 36 communes et propose une solution de logement à environ 7 000 jeunes par an. Les évaluations menées au sein du réseau à l'issue des deux premières périodes de confinement ont montré une fragilisation des publics hébergés : besoins d'aide alimentaire d'urgence, développement de troubles tels que le décalage dans le rythme de vie, l'anxiété, souffrances psychologiques et pratiques addictives pouvant entraîner des tensions entre les résidents... Le début de l'année 2021 est également marqué par l'augmentation des impayés de loyers.

Il s'agira ainsi, pour la Région, d'œuvrer, aux côtés des adhérents du réseau Habitat Jeune, de l'URHAJ et de représentant·e-s des résident·e-s, à développer des actions concrètes visant à :

- accompagner le développement de l'aide alimentaire fournie par les adhérents du réseau ;
- accueillir et maintenir dans le logement les jeunes qui rencontrent des difficultés pour payer leur redevance ou loyer ;
- faciliter la mobilité des jeunes dans leur démarche d'insertion professionnelle ;
- explorer la faisabilité de l'accueil ponctuel d'étudiant·e-s venant passer des examens, en cas de vacance conjoncturelle de logement ;
- soutenir les équipes Habitat Jeunes dans leurs actions de prévention, de soutien psychologique, de resserrement du lien social et de gestion des conflits.

Dans le cadre de réflexions à moyen terme sur le logement des jeunes, les travaux menés dans le cadre du plan breton de mobilisation pour les jeunes ont fait émerger les difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder à un logement (déficit d'offre de petits logements), mais également pour trouver l'information sur leurs droits et sur les conditions d'obtention d'un logement. Une **plateforme régionale d'information, d'orientation et d'accompagnement au logement des jeunes** semblerait pouvoir répondre à leurs attentes ainsi qu'à celles des professionnel·le-s qui soulignent les besoins d'accompagnement collectif (atelier recherche logement) et individualisé (constitution du dossier de demande de logement, demande de garanties VISAL, demande d'APL, demande de

logement social, signature de bail et état des lieux, assurances, mobilisation des dispositifs « solvabilisateurs » Fonds de solidarité pour le logement, fonds d'aide aux Jeunes...).

Pour préfigurer une telle plateforme, il sera intéressant d'initier sur les territoires, des temps de concertation regroupant les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les acteurs jeunesse et les gestionnaires de structures de type FJT ou résidences sociales réservées aux publics jeunes, afin d'identifier l'offre locale, de renforcer les liens entre acteur du logement pour les jeunes et de favoriser le parcours logement des jeunes.

Enfin, la Région contribue, dans le cadre des CPER, à la rénovation et à la construction de chambres universitaires, particulièrement avec le CROUS, afin de permettre au public étudiant d'accéder à un logement à un tarif adapté. Ainsi, sur la période 2015-2020, 35 M€ ont été consacrés aux résidences universitaires, avec une contribution régionale de 4,6 M€. Sur le CPER 2021-2027, si la liste des opérations n'est pas encore stabilisée, le logement étudiant reste une priorité, avec un volume d'opération qui devrait atteindre les 50 M€ pour la rénovation ou la construction de plus de 800 chambres ou studios.

Ce qui a déjà été mis en place face à la crise sanitaire :

- 7. Contribuer à l'achat de denrées alimentaires grâce à une aide d'urgence attribuée aux grands réseaux de l'aide alimentaire.** Ce soutien de 200 000 € a été apporté dans le cadre du Plan pauvreté Etat-Région signé en novembre 2020. Pour certains de ces réseaux, les jeunes de moins de 25 ans représentent la moitié du public accueilli.
- 8. Apporter une réponse aux familles de lycéens en difficultés économiques** grâce au versement à chaque lycée une dotation exceptionnelle destinée à tripler les fonds sociaux disponibles pour l'année scolaire 2020/21 dans chaque lycée (1 M€ en CP de février).
- 9. Apporter un soutien aux actions en faveur de l'aide alimentaire des étudiant-e-s**, via une subvention accordée au CROUS pour le financement de ressources humaines, l'achat de denrées alimentaires et de bons d'achat alimentaires, de contrats étudiant-e- ayant vocation à développer l'aide alimentaire... en lien avec les établissements d'enseignement supérieur bretons (650 000 € sur une subvention totale d'1M€)
- 10. Expérimenter l'équipement de 11 lycées en distributeurs gratuits de protections hygiéniques** pour lutter contre la précarité menstruelle

Actions d'urgence à déployer :

- 11. Soutenir les actions du réseau URHAJ pour lutter contre la précarisation des jeunes** en accompagnant le développement de l'aide alimentaire fournie par les adhérents du réseau, en maintenant les jeunes fragilisés dans le logement, en soutenant les actions de prévention, de soutien psychologique, de resserrement du lien social et de gestion des conflits et en explorant la faisabilité de l'accueil ponctuel d'étudiant-e-s venant passer des examens (200 000 €).

Réflexions à moyen terme

- **Réflexion sur la mise en œuvre d'une plateforme e-logement**, visant à identifier des solutions d'hébergement pour les jeunes et à proposer un accompagnement individualisé.
- **Rénovation et construction de nouvelles chambres** universitaires dans le cadre du CPER 2021 – 2027.

Faciliter la mobilité

Préalable à la formation, à l'emploi, aux services, aux loisirs..., la mobilité présente des enjeux considérables pour les jeunes. Elle est une condition absolue de la lutte contre l'isolement dont souffrent beaucoup d'entre eux dans ce contexte de crise sanitaire.

Pour contribuer à répondre à ces enjeux, la Région a mis à disposition de tou-te-s des outils permettant de simplifier les déplacements : BreizhGo.bzh et MobiBreizh sont sources d'information sur les services, tarifs, horaires,

itinéraires... KorriGo facilite la mobilité des jeunes en proposant un support unique pour de nombreux usages. Depuis janvier 2021, le réseau BreizhGo propose un tout nouveau service particulièrement adapté pour les jeunes : le M-Ticket qui leur permet d'utiliser leur Smartphone comme titre de transport pour emprunter les cars interurbains (65% des utilisateurs sont des jeunes de moins de 26 ans). Les plateformes de co-voiturage OuestGo et Ehop permettent une mise en relation simple et gratuite des intéressé·e·s.

La Région a également développé de nouvelles offres tarifaires ces derniers mois à destination des jeunes. A titre d'exemple, la gamme tarifaire « cars interurbains » unifiée à l'échelle régionale propose, depuis le 1^{er} septembre 2020, une gamme spécifique pour les jeunes de moins de 26 ans, avec jusqu'à 65% de réduction par rapport au prix tout public. De même, les élèves breton·ne·s qui voyagent en cars ou TER BreizhGo bénéficient tous, depuis cette année scolaire, du même tarif, quel que soit le département. Cette harmonisation tarifaire a permis à 75% des familles de voir baisser le coût du transport scolaire.

Enfin, la Région a souhaité expérimenter de nouvelles réponses face aux difficultés rencontrées par des publics éloignés de l'emploi en mettant à disposition des véhicules à des structures (Mission locale notamment) qui, sur le terrain, accompagnent notamment des étudiant·e·s devant effectuer un stage dans le cadre de leur formation, des apprenti·e·s, des demandeurs et demandeuses d'emplois dans le cadre de leur recherche...

Ce qui a déjà été mis en place face à la crise sanitaire :

12. Faciliter l'accès des jeunes aux transports en commun régionaux via des outils numériques (BreizhGo.bzh, MobiBreizh...) **et une tarification avantageuse** (gamme tarifaire « cars interurbains » spécifique pour les jeunes notamment)

13. Expérimenter de nouvelles réponses face aux difficultés de mobilité, avec, par exemple, la mise à disposition de véhicules de la Région à une Mission locale.

1.3. S'épanouir

Si les jeunes sont préoccupé·e·s par le court terme, leur quotidien, les questions de lien social, de vie sportive et culturelle, d'engagement sur les grandes questions de société demeurent également au cœur de leurs attentes face à la crise : vivre et pas seulement survivre, pour retrouver confiance en l'avenir et porter des projets qui donnent envie d'avancer.

Engagements de la Région

- **Soutenir l'engagement des jeunes et leurs initiatives**
- **Permettre l'ouverture culturelle et sur le monde**
- **Accompagner les acteurs de jeunesse**

Soutenir l'engagement des jeunes et leurs initiatives

La pandémie a plongé une grande partie des jeunes dans la détresse et l'isolement, en contraignant certain·e·s à renoncer à leurs projets. Face à ce constat, la Région Bretagne souhaite renforcer son appui à l'engagement et aux initiatives des jeunes en apportant notamment un soutien financier à la mise en œuvre de leurs projets. Elle entend ainsi contribuer à remobiliser les jeunes, mais aussi leur permettre de développer leur capacité d'initiative, d'innovation et de création.

Pour cela, la Région a identifié **l'engagement de la jeunesse comme l'une des priorités du Fonds de Développement pour la Vie Associative (FDVA)**. Doté en 2021 d'une enveloppe de 400 000 €, dont 200 000 € par délégation de l'Etat, ce fonds vise à contribuer au développement des associations, à l'exception de celles qui interviennent dans le domaine des activités physiques et sportives. Il permet l'attribution de concours financiers destinés à soutenir la réalisation des projets associatifs de formation des bénévoles élus ou responsables d'activités. Les projets favorisant l'engagement de la jeunesse (formations assurées par des associations de jeunes ou ciblant particulièrement la jeunesse) figurent parmi les priorités 2021.

Par ailleurs, partant de l'idée que les jeunes sont les mieux placé·e·s pour promouvoir et défendre leurs propres initiatives, la Région a souhaité, dès 2015, s'adresser à eux directement pour **soutenir les projets qu'ils portent**

et accélérer leur réalisation. En 2021, la Région augmentera à la fois l'enveloppe financière consacrée à cet appel à projets, la portant de 30 000 € à 50 000 €, et, pour permettre aux jeunes de vite, elle débloquera son financement, non plus à partir de l'atteinte de 70% de l'objectif de campagne, mais de 50%. Cette évolution permettra de **donner plus de perspectives aux jeunes, en permettant de mettre en œuvre et de faire aboutir leurs projets plus rapidement.** Les projets pouvant être accompagnés le seront sur une thématique sur laquelle ils ont exprimé vouloir s'engager encore plus fortement, comme ils l'avaient également exprimé dans le cadre de la semaine de la Breizh Cop de juin 2019 : les **transitions climatique, écologique et énergétique.**

Dans le même esprit, la Région déploiera dans les prochaines semaines, et en lien avec ses partenaires, de nouvelles modalités pour **soutenir les projets portés « par des jeunes et pour des jeunes » et visant à recréer du lien social, favoriser la remobilisation, lutter contre l'isolement...**

Enfin, dans l'optique de soutenir les projets à l'initiative des jeunes, la Région apportera **un appui à titre expérimental aux structures proposant des offres d'accueil en service civique d'initiative.** Cette nouvelle forme de service civique permet au jeune volontaire de bénéficier d'un accompagnement pour construire la mission de volontariat qui lui correspond, en lien avec les sujets qui l'intéressent, ses projets, ses valeurs. Les jeunes auront ainsi l'opportunité d'expérimenter une idée de projet d'activité et de citoyenneté, qu'il soit culturel, écologique, solidaire... Le soutien à ce nouveau type de volontariat sera doté d'une enveloppe de 50 000 € pour contribuer à l'accompagnement et au suivi des jeunes, à la préparation au projet d'avenir, à la prospection des missions...

Ce qui a déjà été mis en place face à la crise sanitaire :

- 14. Aider les projets de formation de bénévoles, avec un ciblage fort sur les jeunes et leur engagement,** via le Fonds de Développement pour la Vie Associative (FDVA), doté d'une enveloppe de 400 000 €.

Actions d'urgence à déployer :

- 15. Amplifier et accélérer le soutien aux initiatives de jeunes dans le cadre de l'appel à projet « Accélérateur Initiative Jeunes – Les jeunes s'engagent pour le climat et la planète »,** en permettant de mettre en œuvre et faire aboutir les projets plus rapidement (20 000 €, en plus des 30 000 € déjà prévus pour le dispositif).
- 16. Soutenir les initiatives de jeunes visant à recréer du lien social, favoriser la remobilisation et lutter contre l'isolement** par le lancement d'un appel à projets (50 000 €).
- 17. Soutenir les structures proposant une offre d'accueil de jeunes en services civiques d'initiative,** nouvelle forme de volontariat qui permet au jeune de construire la mission qui lui correspond, en lien avec les sujets qui l'intéressent, ses projets, ses valeurs (50 000 €)

Permettre l'ouverture culturelle et sur le monde

Dans le cadre des mesures exceptionnelles mises en place au sein de la politique culturelle de la Région (programmes budgétaires 601 et 602), une priorité a été accordée aux jeunes avec l'objectif de démultiplier les actions visant à les mettre en lien avec des projets culturels ou artistiques.

Ainsi, dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, un effort conjoint est produit par la Région et le Ministère de la Culture dans le cadre du dispositif national Passeurs d'Images. Ce dispositif vise, selon les termes de l'accord interministériel qui l'institue : la mise en place, hors temps scolaire, de projets d'action culturelle cinématographique et audiovisuelle en direction des publics, prioritairement les jeunes, qui, pour des raisons sociales, géographiques ou culturelles, sont éloignés d'un environnement, de pratiques et d'une offre cinématographiques et audiovisuels. Il allie deux actions complémentaires : le voir et le faire, la diffusion et la pratique.

En Bretagne, l'intervention budgétaire de la Région est habituellement consacrée au financement de la coordination régionale de ce dispositif d'éducation à l'image mis en place de façon prioritaire dans le cadre de la politique de la ville. Dans le contexte de crise, au-delà du financement de la coordination régionale, **la Région attribue exceptionnellement des soutiens directs à certaines des initiatives retenues dans le cadre de l'appel à projets annuel. Elle consacre 25 000€ supplémentaires à cet effort** (programme 602).

Par ailleurs, en matière de spectacle vivant, c'est **autour de soutiens exceptionnels à des résidences d'artistes** que des propositions sont en cours de conception pour cette priorité avec des réseaux de lieux culturels. L'objectif consistera notamment à renforcer les rencontres entre équipes artistiques et jeunes à l'occasion des résidences de création, sur le temps scolaire ou hors de celui-ci.

Pour ce qui le concerne, le **patrimoine** est, dans sa dimension très largement mobilisatrice, également un domaine très propice à l'accueil de jeunes et au développement de relations intergénérationnelles. Seront ainsi poursuivies les actions soutenues par la Région, par exemple les chantiers de bénévoles pour réaliser des travaux sur un bâtiments d'intérêt patrimonial ou encore les actions accompagnées dans le cadre de l'appel à projet « s'engager pour le patrimoine ».

Enfin, **l'ouverture sur le monde de la jeunesse** est également étroitement liée à la possibilité de vivre des expériences dans d'autres pays. Dans le contexte de crise sanitaire actuel, ces opportunités sont très fortement réduites, voire quasi inexistante. Dans la perspective d'un retour à des mobilité européennes et internationales possibles, il sera nécessaire, de remobiliser les jeunes, les établissements et les partenaires internationaux pour permettre la reprise des mobilités. Par ailleurs, le contexte post Brexit aura également des impacts forts alors que les partenariats et échanges avec le Royaume-Uni sont importants et stratégiques pour une région comme la Bretagne. Face à l'inquiétude suscitée dans les universités et les grandes écoles par l'arrêt du dispositif Erasmus + avec le Royaume Uni (dispositif encore en vigueur en 2021), il sera nécessaire de trouver des solutions pour ne pas fragiliser les partenariats anciens qui existent entre les universités bretonnes et celles du Royaume Uni (et qui vont au-delà des mobilités). A moyen terme, il sera donc nécessaire de refonder la politique de mobilités de la Région en faveur de la jeunesse, en s'appuyant sur les propositions des établissements d'enseignement supérieur bretons.

Ce qui a déjà été mis en place face à la crise sanitaire :

18. Soutenir directement des initiatives retenues dans le cadre de l'appel à projets « Passeur d'images » pour les jeunes éloignés de l'offre audiovisuelle (en plus de la coordination régionale) - 25 000 €

Actions d'urgence à déployer :

19. Soutenir des résidences d'artistes pour renforcer les rencontres entre équipes artistiques et jeunes

Réflexions à moyen terme

→ **Propositions de nouvelles offres d'accompagnement aux mobilités internationales** pour répondre aux besoins de remobilisation des jeunes, des établissements et des partenaires internationaux et aux conséquences du Brexit

Accompagner les acteurs de jeunesse

Les acteurs travaillant avec et pour les jeunes, associatifs notamment, ont également fait état de la fragilité dans laquelle ils pouvaient se trouver actuellement.

Des premières réponses ont été apportées par la Région via sa politique de soutien à la vie associative.

Dès le début de cette crise, la Région s'est d'abord mobilisée pour accompagner les associations (maintien du soutien aux manifestations et activités associatives même en cas d'annulation ou baisse d'activité, création du fonds Covid-résistance en partenariat avec les EPCI, les Départements et la Banque des Territoires). De nouveau fragilisées par le second confinement, alors qu'elles jouent un rôle essentiel en termes de cohésion économique et sociale dans les territoires, la Région a alors développé le **Pass'asso** pour accompagner encore davantage les associations locales, parmi lesquelles les associations dédiées à la jeunesse occupent une place importante. Forte des expériences probantes du Pass commerce artisanat ou encore du fonds Covid-résistance, la Région a souhaité que ce soutien soit mis en place en partenariat avec les EPCI ou les communes, au plus proche des associations. Ce dispositif, bénéficiant d'une dotation potentielle globale de 4 M€, est financé à parité entre la Région et les collectivités partenaires, la contribution régionale s'élevant au maximum à 1€ par habitant.

Si un autre secteur dont les jeunes représentent un public phare est fragilisé, c'est également celui des centres d'hébergement avec activités nautiques, dits « centres de classes de mer », durement impactés par les différents

confinements et par l'interdiction jusqu'à nouvel ordre des séjours scolaires avec de continuer à bénéficier de telles structures dans des conditions normales dès qu'il va renforcer « Pass classes de mer ». En effet, alors que 17 centres avaient été mis en vente lors de la précédente décennie, le mouvement s'est accéléré avec **26 centres mis en vente depuis le 1^{er} confinement du printemps 2020** (5 en Côtes d'Armor, 10 en Finistère, 2 en Ille-et-Vilaine et 8 dans le Morbihan). Situés idéalement « les pieds dans l'eau », ils sont le plus souvent rachetés par des promoteurs immobiliers et changent de destination. **Ils sont alors définitivement perdus pour la mission d'éducation à la mer, de tourisme social et d'éducation populaire qui était la leur.** En l'absence du public scolaire, ces centres sont cependant en capacité d'accueillir des publics jeunes ayant habituellement peu accès au littoral, aux activités de découverte du milieu marin et à la pratique nautique. En concertation avec les Conseils départementaux, il est donc proposé de **rendre éligible au Pass classes de mer les séjours des jeunes pris en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance** (mineurs placés, mineurs étrangers non accompagnés) **et les séjours des enfants et jeunes adultes en situation de handicap accueillis dans des structures d'hébergements** (Instituts Médico-Educatifs, foyers d'hébergement pour adultes handicapés). Les bénéfices attendus sont multiples : permettre à ces jeunes d'avoir eux aussi accès au littoral et de s'ouvrir à des activités et cadre d'expériences diversifiés ; contribuer à relancer l'activités des centres nautiques avec hébergements de manière à garantir leur pérennité au bénéfice de l'ensemble des jeunes breton-ne-s.

Ainsi, afin d'avoir un effet incitatif auprès des structures et de pouvoir accompagner un nombre suffisant de séjours, la Région abondera le budget du Pass Classe de mer, d'un montant initial de 120 000 €, par un budget complémentaire de 250 000 €, représentant environ 3 000 jeunes bénéficiaires potentiels.

Ce qui a déjà été mis en place face à la crise sanitaire :

20. Créer le Pass'asso, pour accompagner les associations locales fragilisées par la crise au plus près des territoires notamment celles intervenant auprès de la jeunesse ou pilotées par des jeunes (dotation potentielle globale de 4 M€)

Actions d'urgence à déployer :

21. Accompagner le développement des classes de mer pour les jeunes en difficulté (pour préserver des infrastructures dédiées aux jeunes qui risquent de disparaître du fait de la crise sanitaire, abondement à hauteur de 250 000 € de l'enveloppe initiale)

2. Construire son parcours de formation et retrouver confiance dans son avenir professionnel

Confronté.e-s à un découragement face aux études lié aux cours à distance, à l'inquiétude de voir dévalorisés les diplômes acquis pendant la crise, à l'annulation des stages ou à la difficulté à en trouver, à une entrée sur le marché du travail plus difficile pour les jeunes diplômé.e-s ainsi qu'à la disparition de beaucoup de petits boulots, nombreux et nombreuses sont les jeunes qui ne parviennent plus à envisager positivement leur avenir professionnel.

Face à ces constats, la Région, au cœur de ses compétences, se mobilise et met en place de nouvelles actions pour contribuer à intensifier la lutte contre le décrochage, pour permettre aux jeunes qui ont quitté les cursus de formation initiale de se remobiliser et de se former dans de bonnes conditions et pour démultiplier les possibilités d'acquérir une expérience professionnelle.

Ces nouvelles mesures viennent conforter les démarches en cours dans le cadre de 3 chantiers du plan breton de mobilisation pour les jeunesses :



Chantier 1 : « Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel »

Chantier 2 : « Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunesses bretonnes »

Chantier 3 : « Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin »

2.1. Lutter contre le décrochage scolaire et universitaire

Dans sa synthèse régionale annuelle 2020, l'observatoire du décrochage scolaire donne quelques chiffres clés permettant de prendre conscience des contours de la problématique : en 2019-2020, 7 100 jeunes ont été identifié.e-s comme potentiellement en décrochage en Bretagne. Parmi eux, 30% ont été retrouvé.e-s en formation initiale, 46% en dehors d'un parcours de formation initiale, mais pour 1 jeune sur 4, soit 1 700 jeunes, la situation reste inconnue. Ce travail extrêmement précis de repérage réalisé par les pilotes des Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) est lourdement touchée, d'une part, par la difficulté rencontrée par un certain nombre de structures à faire remonter des données actualisées au premier semestre 2020, et d'autre part, par le risque d'un accroissement important du nombre de décrocheurs et décrocheuses du fait des conséquences de la crise (suivi des cours à distance, difficultés à trouver un stage, découragement...). La Région s'engage pour maintenir ce niveau de repérage.

Le phénomène de décrochage universitaire en Bretagne ne bénéficie pas à ce jour d'un suivi précis et les effets de la crise sur le décrochage universitaire sont aujourd'hui encore peu connus. Si 84% des étudiant.e-s déclaraient, à l'issue du premier confinement, que la crise avait provoqué un décrochage, le taux de participation aux examens du premier semestre 2020 ne semblait pas alarmant³. Il faudra attendre les résultats définitifs, à la fin de l'année universitaire pour disposer d'une vision plus précise de la situation. Il est cependant à craindre que le passage des cours en distanciel, l'isolement et la perte de lien social des étudiant.e-s aient accentué ce phénomène. En anticipation, des réponses à moyen terme sont envisagées par la Région.

Engagements de la Région :

- Lutter contre le décrochage scolaire
- Lutter contre le décrochage universitaire

Lutter contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage repose essentiellement sur la capacité de connaissance des phénomènes et de suivi des jeunes. L'observation n'est pas ici un luxe, elle est le préalable, la condition même du travail d'accompagnement nécessaire.

L'observatoire du décrochage, mis en place dans le cadre du CPRDFOP rencontre des difficultés conjoncturelles. Après deux premières années de généralisation des outils et des pratiques visant à améliorer le repérage des jeunes en situation de décrochage, les pilotes des PSAD (Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs) évoquent une

³ Eléments de contexte issus des universités de Rennes 1 et Rennes 2

charge administrative trop importante, freinant l'implication dans l'animation partenariale locale. Ces difficultés ralentissent la mobilisation large des pilotes de l'articulation de toutes les solutions disponibles alors même que le contexte de grande fragilité des jeunes rend ce travail essentiel.

Dans ce contexte, **l'enjeu est de pouvoir maintenir le repérage des jeunes en situation de décrochage et la proposition coordonnée de solutions les concernant.** Ainsi, la Région envisage **une mesure d'urgence conjoncturelle, via le GREF, pour soutenir le travail des pilotes de PSAD** et les aider à faire face aux enjeux liés à la crise sanitaire, à mettre en œuvre l'Obligation de formation et plus largement le plan « un jeune- une solution ». Il s'agira de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour décharger les CIO des opérations de suivi de renseignements de la situation des jeunes repérés comme potentiellement décrocheurs afin qu'ils puissent être pleinement disponibles pour accompagner les jeunes. Ainsi, le repérage des jeunes en situation de décrochage et la proposition coordonnée de solutions pourra se maintenir malgré les difficultés conjoncturelles liées à la crise.

Lutter contre le décrochage universitaire, accompagner les ré-orientations

Les éléments actuellement en notre possession ne permettent pas d'identifier de manière précise l'impact de la crise sur le décrochage des étudiants, avec notamment une participation aux partiels qui semble avoir été équivalente aux sessions des années passées.

Il est, toutefois, prévisible que, dès que les notes finales des examens seront connues, un certain nombre de jeunes « en échec » vont se retrouver fragilisé-e-s avec un risque accru de décrochage, notamment les étudiants inscrits à l'université « par défaut » faute d'avoir été accepté, pour un grand nombre d'entre eux, en BTS. Il paraît primordial de proposer en urgence à ces jeunes, un accompagnement leur permettant, pour celles et ceux qui le souhaitent, de réfléchir à une réorientation, en complément des actions déjà conduites par l'université.

Afin de proposer une solution d'accompagnement à tous les jeunes étudiant-e-s de 1^{ère} année qui en font la demande, la Région va engager une réflexion sur la mobilisation de places sur le dispositif « PREPA projet », déployé sur l'ensemble du territoire, qui leur seraient réservées. Une augmentation immédiate du nombre de places rendrait possible des accueils durant le dernier trimestre universitaire, mais également pour la prochaine année scolaire afin d'anticiper des demandes de réorientation qui risquent d'être plus nombreuses en fin d'année scolaire 2020-2021. Il s'agirait donc de **proposer des ateliers spécifiques PREPA Projet pour accueillir des étudiant-e-s de 1^{ère} année**, et de conventionner avec l'université (avec le SUIO comme interlocuteur principal) pour faciliter l'entrée de ces jeunes sur le dispositif et **préparer leur retour en formation initiale universitaire.**

A moyen terme, une réflexion sera initiée en lien avec les Universités sur le déploiement partagé d'une méthode et d'outils d'observation régionaux du décrochage et des parcours des étudiant-e-s.

Actions d'urgence à déployer :

22. Renforcer le repérage des jeunes décrocheurs et la proposition de solutions coordonnées, en lien avec les pilotes des PSAD (50 000 €)

23. Proposer des ateliers spécifiques PREPA Projet pour accueillir des étudiant-e-s de 1^{ère} année et préparer leur retour en formation initiale universitaire.

Réflexions à moyen terme

→ **Déploiement partagé d'une méthode et d'outils d'observation régionaux du décrochage et des parcours des étudiant-e-s.**

2.2. Pouvoir se former

La Région Bretagne a entrepris un vaste renouvellement de ses dispositifs de formation à l'attention des personnes en recherche d'emploi depuis 2018. La dynamique instaurée autour des nouvelles gammes de formation « PREPA » et « QUALIF Emploi » a permis une attractivité plus forte des formations vis-à-vis des publics. En 2020, les jeunes de moins de 26 ans ont représenté 42 % des entrées sur les formations PREPA et 29 % des entrées sur les formations QUALIF.

Au regard de la crise sanitaire et de ses effets, la Région souhaite renforcer son offre de formation et déployer plusieurs mesures d'accompagnement en faveur des jeunes fortement impactés par la situation actuelle afin de leur permettre un accès à la formation et à l'emploi. Le public ciblé prioritairement sont les jeunes de 16 à 29 ans peu ou pas qualifié-e-s ou en risque de décrochage (apprentissage, université...).

Pour cela, la Région va s'appuyer sur le concours financier prévu dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, entrant dans sa 3ème année, mais aussi sur les fonds du Plan de relance de l'Etat en faveur des publics jeunes soit 26 millions d'euros supplémentaires.

Engagements de la Région

- **Renforcer l'offre de formation qualifiante et pré-qualifiante**
- **Sécuriser les parcours des jeunes en formation**

Renforcer l'offre de formation qualifiante et pré-qualifiante

La Région mobilise ses gammes PREPA et QUALIF pour **proposer 3 719 places de formations supplémentaires aux 22 244 places qui étaient prévues pour 2021**. Ces nouvelles places seront à destination principalement des jeunes (de 16 à 29 ans).

La Région s'est fixé pour objectif d'atteindre **30 % de places de formation consacrées aux secteurs stratégiques** (qui feront l'objet d'un investissement supplémentaire):

- L'industrie (métallurgie, construction navale, maintenance, industrie agro-alimentaire, industrie de process...)
- Le numérique (informatique, digital, réseaux et fibre optique)
- La transition écologique en lien avec les objectifs de la Breizh cop (filière de l'alimentation, de la rénovation énergétique, des mobilités)
- L'aide à la personne (aide à domicile)

D'une manière générale, l'offre de la Région doit permettre aux jeunes un accès à des parcours sectoriels de formation alliant la découverte des métiers, l'accès à des formations qualifiantes ou le renforcement de leurs compétences grâce à des blocs de compétences.

Sécuriser les parcours des jeunes

En complément de la programmation d'une offre de formation pré-qualifiante et qualifiante et afin d'inciter le plus de jeunes possible à se former pendant cette période de crise, et particulièrement les jeunes les plus fragiles, la Région propose une « **garantie formation** » permettant une offre de services complète en matière de formation :

Une sécurisation financière consolidée tout au long du parcours

La Région propose une aide financière pour les stagiaires de la formation professionnelle qui s'engagent dans un parcours de formation financée par la Région. L'objectif recherché est une meilleure sécurisation des parcours en facilitant l'entrée en formation ainsi que la poursuite de celle-ci jusqu'à son terme. Cette aide s'appuie sur la prise en compte de la situation personnelle et familiale du stagiaire en fonction de critères sociaux.

Cette aide financière a remplacé le précédent dispositif de rémunération et a été revalorisée. Elle est comprise **entre 300 € et 750 € par mois** et est **complétée d'une part par un forfait transport/hébergement**, variable selon la distance domicile/lieu de formation, et d'autre part **par un forfait restauration. 2 000 jeunes** en bénéficieront en 2021.

Un accompagnement à la qualification renforcé

La Région propose depuis plusieurs années une aide à l'accompagnement réalisé par les organismes de formation en lien avec des structures spécialisées et en premier lieu les 17 Missions locales. Cette aide vise l'accès effectif à la formation des stagiaires ayant construit un projet professionnel nécessitant de suivre une qualification.

L'objectif recherché est une meilleure sécurisation de l'entrée en formation qualifiante et de la réalisation effective de cette formation. Il s'agit d'accompagner les stagiaires jusqu'au démarrage de la formation, de renforcer les compétences nécessaires à l'accès à la qualification et de maintenir une dynamique pour la réussite du projet professionnel. L'accompagnement se poursuit pendant les deux premiers mois de la formation.

En 2020, **838 jeunes** de moins de 26 ans ont bénéficié d'un accompagnement à la qualification. **En 2021, jusqu'à 1600 jeunes pourraient être concerné-e-s.**

La mise en œuvre d'un accompagnement individualisé vers l'emploi

La Région propose une nouvelle aide pour l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de 16 à 29 ans. Il s'agit d'un accompagnement des jeunes suivant une formation qualifiante de la Région, dans l'un des secteurs prioritaires de ce plan : agriculture, bâtiment, industrie, numérique, aide à la personne. Cet accompagnement est réalisé par l'organisme qui met en place la formation. L'objectif est de sécuriser le parcours des jeunes jusqu'à l'emploi en leur proposant des mises en relation avec les branches professionnelles, les clubs d'entreprises ou associations proposant des interfaces avec les entreprises.

L'organisme de formation devra aussi accompagner les démarches des jeunes lors d'ateliers de type « techniques de recherche d'emploi » et mettre en place des entretiens réguliers afin de maintenir les jeunes dans une dynamique favorisant leur insertion professionnelle. **Pendant cet accompagnement, les jeunes peuvent percevoir une aide financière.** En 2021, cette action pourra bénéficier à **300 jeunes** de 16 à 29 ans.

Un soutien à la mobilité fortement renforcé

Afin de faciliter l'accès des jeunes à une formation qualifiante ou de sécuriser leur parcours vers l'emploi, la Région a décidé de financer leur **apprentissage de la conduite automobile** (code et permis) en 2021 et 2022. Cette aide s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans révolu, accompagné-e-s par les Missions locales.

En 2021, 1 500 jeunes pourront bénéficier d'une aide au financement de leur permis de conduire, pour un montant maximal de 1500 €.

De plus, les stagiaires de la formation professionnelle de moins de 26 ans peuvent également bénéficier de tarifs avantageux pour l'utilisation des transports régionaux :

- 75% de réduction pour un trajet en TER BreizhGo (tarif solidaire Actuel)
- Voyage à petit prix, de 1€ à 3€ pour un trajet en car BreizhGo.
- 65% de réduction par rapport au prix tout public pour un voyage en car, sur tout le territoire Breton.

Une aide à l'inclusion numérique complétée par une aide à l'équipement informatique

La Région apporte son soutien financier à des structures du réemploi qui ont des projets visant à équiper les stagiaires de la formation professionnelle en matériel informatique. Afin de mener leur formation dans les meilleures conditions, les stagiaires inscrits sur une formation PREPA ou QUALIF qui rencontrent des difficultés financières peuvent bénéficier d'un équipement reconditionné avec des conditions très avantageuses (location d'un ordinateur à un prix modique - environ 20 € par trimestre, ou d'acheter un ordinateur à un prix très réduit - environ 50 €).

Un appel à projets est en cours de lancement pour permettre à chaque territoire de disposer de ces solutions. En 2021, **3 000 ordinateurs** reconditionnés pourront ainsi potentiellement être mis à disposition des stagiaires.

Ce qui a déjà été mis en place face à la crise sanitaire :

24. Ouvrir de nouvelles places en formation destinées aux jeunes de moins de 30 ans :

Ouverture de 3719 places de formation supplémentaires dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, dont 30% de places de formation consacrées aux secteurs stratégiques (industrie, numérique, transition écologique, aide à la personne), portant ainsi l'objectif global à 22 244 places, tout public confondu, en 2021.

25. Sécuriser les parcours des jeunes grâce à une « garantie de services » comprend, en 2021, une aide financière (2000 jeunes bénéficiaires), un accompagnement à la qualification (1500 jeunes bénéficiaires) et un accompagnement individualisé vers l'emploi (300 jeunes bénéficiaires), un soutien à la mobilité (1500 jeunes bénéficiaires d'une aide au permis de conduire), une aide à l'équipement numérique via le soutien aux structures de ré-emploi (3000 bénéficiaires d'ordinateurs reconditionnés).

Réflexions à moyen terme

→ **Une mise en réseau avec les membres du Service public de l'insertion et de l'emploi pour couvrir les besoins en mobilité solidaire sur l'ensemble du territoire régional et notamment les « zones blanches ».**

2.3. Acquérir des expériences professionnelles, ouvrir les portes

Les jeunes sont confrontés, dans le contexte de crise sanitaire, à des difficultés inédites. S'il est impossible de généraliser tant les situations sont diverses, tou-te-s sont peu ou prou confronté-e-s à des interrogations sur leur avenir et à leur place dans la société. Le cumul de l'isolement contraint, de difficultés financières, de modifications profondes dans leurs modes de vie et d'apprentissage et, plus que tout, le sentiment d'une absence de perspectives, entraînent des souffrances psychologiques dont on perçoit la montée.

Les réponses à apporter à ces situations sont multiples. Pour autant, **la question de l'accueil des jeunes dans des environnements de travail**, quels qu'ils soient, entreprises, associations, ou collectivités, **apparaît comme un enjeu majeur. Il s'agit donc, dans l'urgence, de démultiplier collectivement les propositions de stage et de jobs** pour apporter des réponses à court terme et permettre aux jeunes de se projeter dans l'avenir.

Engagements de la Région :

- Mobiliser les acteurs socio-économiques de Bretagne
- Développer les stages
- Développer les emplois « coup de pouce »
- Développer les projets tutorés
- Agir dans le cadre de la responsabilité employeur de la Région

Mobiliser les acteurs socio-économiques de Bretagne

La Région est à l'initiative d'une mobilisation générale de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux du territoire pour que « les portes s'ouvrent » et que, collectivement, soient proposés des stages, des contrats saisonniers, des missions de services civiques... Ainsi, les membres du bureau de la Conférence sociale de Bretagne, qui réunit les organisations représentatives des salariés et des employeurs, le Conseil régional et l'Etat, auxquels s'associent, les chambres consulaires, l'ABEA et le Mouvement associatif de Bretagne se sont accordés sur une déclaration commune (cf annexe 1) visant les objectifs suivants :

- « Développer l'accès à l'emploi des jeunes.
- Ouvrir des terrains d'alternance pour celles et ceux qui sont engagés dans cette voie de formation (malgré le contexte, le nombre de jeunes en apprentissage a augmenté de façon importante en Bretagne en 2020 et approche aujourd'hui 25 000).
- Ouvrir des terrains de stages pour ceux qui en ont besoin dans leur cursus de formation,
- Créer des lieux d'échange avec le monde du travail, ne serait-ce que quelques jours (Journée découverte de 3ème par exemple) pour ouvrir des perspectives et donner de l'espoir.
- Favoriser l'engagement bénévole et le volontariat (comme le service civique), facteur de rencontres intergénérationnelles, d'expérience altruiste et d'acquisition de compétences »⁴.

⁴ Extrait de la déclaration commune du bureau de la conférence sociale de Bretagne « Ouvrons nos portes à la jeunesse »

Les membres du bureau de la conférence sociale et signataires de cette déclaration commune se sont engagés collectivement à offrir le maximum de propositions aux

« Pour cela, ils entendent sensibiliser l'ensemble des employeurs et les représentant-e-s des salarié-e-s au sein des entreprises et des instances de dialogue social à l'importance de cette « ouverture des portes », recenser les offres existantes, en créer de nouvelles chaque fois que possible. Ils entendent favoriser l'information sur ces offres en coordonnant les diverses plateformes existantes. Ils sensibiliseront aussi leurs salarié-e-s à l'engagement individuel que chacun-e peut prendre au sein de son entreprise ou de sa structure afin d'assurer le meilleur accueil et le meilleur accompagnement. Le tutorat devra être renforcé et reconnu.

A cet effet, ils pourront s'appuyer notamment sur les mesures du plan national « un jeune une solution ».

Cette ouverture devra évidemment se concilier avec tous les impératifs de la situation sanitaire et le respect des règles et protocoles en vigueur. Elle devra aussi tenir compte de la situation spécifique de chaque lieu de travail et de chaque entreprise, dont certaines sont déjà très fragilisées par la crise »⁵.

La Région prend sa part dans cette démarche collective.

Développer les stages

Dans l'esprit de la motion de la Conférence sociale, la Région souhaite, tout d'abord **contribuer à favoriser l'information sur les aides et les outils permettant l'accès aux stages en produisant et en mettant en ligne sur la plateforme IDEO**, un contenu éditorial dédié sous forme de dossier documentaire portant notamment sur les différents types de stage, les aides possibles avec un descriptif des plateformes existantes : pour quel public, quel type de stage, ...etc. Elle poursuivra également les travaux d'identification et d'agrégation de l'offre de stage au niveau régional avec l'ensemble des acteurs déjà mobilisés en ce sens, avec pour objectif de faciliter les démarches de prospection et de candidature des jeunes.

Par ailleurs, il apparaît que les collectivités, qui proposent également une très grande diversité de métiers, pourraient être davantage mobilisées dans l'accueil de jeunes, notamment dans le cadre du stage de découverte de 3^{ème}. La Région propose donc de lancer une réflexion avec les collectivités bretonnes, pour accueillir des jeunes de 3^{ème} en stage. Cette proposition, si elle retient l'attention, sera conduite en lien avec les autorités académiques, dans le cadre de la convention Etat/Région relative à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et des Régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, étudiants et apprentis.

Enfin, de nombreuses associations ont également fait état de leur volonté de contribuer à donner des missions relevant de leurs activités à des jeunes mais n'ont pas toujours les moyens de pouvoir rétribuer ou indemniser ces derniers. Par conséquent, la Région va engager un travail avec le Mouvement Associatif Breton (MAB) et notamment le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) pour accompagner financièrement les associations souhaitant porter de telles dynamiques, avec une enveloppe potentielle de 200 000€. Il pourrait s'agir **de participer aux indemnités de stages pour les 18/30 ans, sur une durée de 6 mois maximum ou à la rémunération de jobs étudiants ou d'emplois saisonniers ponctuels.**

Développer les projets tutorés

Parce que les stages ne sont pas la seule modalité de mise en situation professionnelle pour les étudiant-e-s dans le cadre de leurs études et que les « projets tutorés », qui consistent à proposer à un groupe d'étudiant-e-s de réaliser une mission en réponse à une problématique posée par l'entreprise/collectivité elle-même participant du développement des expériences, la Région se mobilisera pour promouvoir et faciliter leur développement.

Développer les emplois « coup de pouce »

La Région a d'ores et déjà souhaité apporter **une aide spécifique aux artistes plasticien-ne-s les plus fragiles, et notamment les jeunes, en s'appuyant sur le réseau des structures développé par Art contemporain en Bretagne** sur l'ensemble du territoire régional. En effet, la démarche de diagnostic menée par l'association Art contemporain en Bretagne (a.c.b) en 2019, notamment sur la situation des artistes plasticien-ne-s, a permis d'objectiver leur grande fragilité économique, qui n'a fait que s'aggraver avec la crise sanitaire en 2020 et 2021. Ainsi, chaque structure adhérente à a.c.b ainsi qu'une dizaine d'autres collectifs et associations repérés sur le territoire sera bénéficiaire, via l'intermédiaire d'a.c.b, d'une enveloppe de 3000 euros pour inviter et accompagner un-e artiste de son choix pour un temps de création en 2021. Les artistes choisi-e-s seront exclusivement des artistes professionnel-le-s et résidant en Bretagne. Il s'agira de soutenir en priorité des jeunes artistes particulièrement

⁵ Idem

fragilisé-e-s par la crise sanitaire et/ou des artistes jeunes diplômé-e-s des écoles d'art. Une enveloppe globale de 200 000 € a été votée pour ce dispositif (programme 601 en CP de mars).

En complément de cette première action, plusieurs mesures pour démultiplier les expériences professionnelles rémunératrices vont se mettre en œuvre dans l'urgence :

Dans la cadre des travaux engagés avec le CROUS pour lutter contre la précarité des étudiant-e-s (cf les actions déjà engagées sur l'aide alimentaire et sur le soutien psychologique), la Région prévoit de **favoriser le développement des emplois étudiants, au sein des établissements d'enseignement supérieur, pour des missions de tutorat, de participation à des projets de recherche participative ou plus globalement à des missions d'intérêt général**. Cette perspective permettra d'offrir des ressources financières et des perspectives positives à ce public fortement fragilisé par la crise sanitaire. La contribution régionale, **pouvant aller, en fonction des besoins jusqu'à 1M€, permettra la création d'environ 300 emplois étudiants à temps partiel sur 3 mois**.

Enfin, une réflexion a également été engagée avec le CRIJ – Centre Régional Information Jeunesse – afin de mobiliser le réseau Infos Jeunes pour **accueillir et encadrer des jeunes, sur des missions d'information pour favoriser l'accès aux droits et aux services, dans une démarche « d'aller-vers »**. Il s'agirait d'aller à la rencontre des jeunes dans les territoires pour diffuser l'information existante sur les structures et les services au bénéfice des jeunes, dans une démarche de pair à pair. Le réseau Infos Jeunes, via sa soixantaine de structures membres, bénéficie déjà d'un certains nombres d'expériences de démarche dans un objectif d'information des jeunes (IJ Truck, IJ Bike...) qui pourraient être renforcées et déployées, grâce à une enveloppe de 200 000 €. Une convention avec le CRIJ pourrait être envisagée afin de renforcer et développer les actions d'aller-vers du réseau Info Jeunes, en faveur de l'accès aux droits et aux services de tou-te-s les jeunes, via des jeunes en emplois saisonnier. Dans ce cadre, **un travail spécifique sur l'information liée à la mobilité et à ses problématiques sera engagé**.

Agir dans le cadre de la responsabilité employeur de la Région

En lien avec les enjeux précités, la Région elle-même se mobilise au titre de sa responsabilité employeur pour apporter des réponses aux difficultés des jeunes dans cette période de crise sanitaire. Ainsi, **la Région prévoit de doubler les accueils de jeunes dans leur grande diversité pour atteindre 200 accueils supplémentaires en 2021 (soit 400 accueils en tout)**. Il pourra s'agir de contrats ponctuels rémunérateur (emploi saisonniers par exemple), de contrats d'apprentissage, de contacts avec le monde professionnel sous forme de stages dans le cadre des études, et ce, dès la classe de 3^{ème}.... A titre d'exemple, il est proposé de créer dès à présent dix nouveaux supports dédiés à l'apprentissage ainsi que cinq supports identifiés pour la mise en œuvre de conventions industrielles en formation par la recherche (CIFRE) afin d'accueillir des doctorants. Ces postes font l'objet d'une subvention annuelle de 14 000 € par contrat. Le montant de masse salariale en année pleine de ces mesures est estimé à 138 000 € pour les dix supports dédiés à l'apprentissage et à 168 000 € pour les cinq supports CIFRE.

Ce qui a déjà été mis en place face à la crise sanitaire :

26. Mobiliser les partenaires socio-économiques de Bretagne dans le prolongement de la déclaration commune de la Conférence sociale visant notamment à développer des terrains des stages et d'alternance.

27. Accompagner des jeunes plasticien-ne-s sortant de l'école et en grande difficulté d'insertion professionnelle, en proposant notamment aux adhérents du réseau Art Contemporain en Bretagne d'inviter et d'accompagner un-e jeune artiste sur un temps de création (200 000 €).

Actions d'urgence à déployer :

28. Favoriser l'information sur les aides et les outils facilitant l'accès aux stages, en produisant et en mettant en ligne sur le plateforme IDEO un dossier thématique et en poursuivant les travaux d'identification et d'agrégation de l'offre de stage au niveau régional.

29. Favoriser le développement des emplois étudiants, au sein des établissements d'enseignement supérieur, pour des missions de tutorat, de participation à des projets de recherche participative ou plus globalement à des missions d'intérêt général (1M€ pour la création d'environ 300 emplois étudiants à temps partiel sur trois mois).

30. Accompagner financièrement, en lien avec le MAB et associations souhaitant proposer à des jeunes des missions via des stages ou des emplois aidés (200 000 €).

31. Renforcer et développer les actions d'aller-vers du réseau Info. Jeunes, via des contrats ponctuels rémunérateurs pour des jeunes, en faveur de l'accès aux droits et aux services de tous les jeunes (200 000 €)

32. Doubler le nombre de jeunes accueilli-e-s dans les services de la Région en 2021 et atteindre 200 accueils supplémentaires (toutes formes confondues : emplois, emplois saisonniers, contrats d'apprentissage, CIFRE, stages...)

Réflexions à moyen terme

- **Réflexions sur l'organisation d'une offre de service des collectivités pour accueillir des jeunes de 3^{ème} en stage**
- **Réflexions sur l'augmentation des propositions de projets tutorés au sein des collectivités**

Annexe : Déclaration commune de la Conférence sociale de Bretagne

Le 9 mars 2021

« Ouvrons nos portes à la jeunesse »

Déclaration commune des membres du bureau de la Conférence sociale de Bretagne, qui réunit les organisations représentatives des salariés et des employeurs, le Conseil régional et l'Etat, auxquels s'associent, les chambres consulaires, l'ABEA et le Mouvement associatif de Bretagne (*liste complète en bas de page*).

Les jeunes sont confrontés, dans le contexte de crise sanitaire, à des difficultés inédites. S'il est impossible de généraliser tant les situations sont diverses, tous sont peu ou prou confrontés à des interrogations sur leur avenir et à leur place dans la société. Le cumul de l'isolement contraint, de difficultés financières, de modifications profondes dans leurs modes de vie et d'apprentissage et, plus que tout, le sentiment d'une absence de perspective, entraînent des souffrances psychologiques dont on perçoit la montée.

Les réponses à apporter à ces situations sont multiples. Elles appellent à la mobilisation de chacun, et ne sauraient se résumer à une mesure miracle.

Pour autant, la question de l'accueil des jeunes dans des environnements de travail, quels qu'ils soient, entreprises, associations, ou collectivités, apparaît comme un enjeu majeur.

Nous entendons répondre à plusieurs objectifs :

- Développer l'accès à l'emploi des jeunes.
- Ouvrir des terrains d'alternance pour celles et ceux qui sont engagés dans cette voie de formation. L'augmentation importante en 2020, malgré le contexte, du nombre de jeunes en apprentissage, aujourd'hui près de 25 000 en Bretagne.
- Ouvrir des terrains de stages pour ceux qui en ont besoin dans leur cursus de formation,
- Créer des lieux d'échange avec le monde du travail, ne serait-ce que quelques jours (Journée découverte de 3^{ème} par exemple) pour ouvrir des perspectives et donner de l'espoir.
- Favoriser l'engagement bénévole et le volontariat (comme le service civique), facteur de rencontres intergénérationnelles, d'expérience altruiste et d'acquisition de compétences.

Les membres du bureau de la conférence sociale et signataires de cette déclaration commune partagent cet enjeu essentiel et s'engagent ensemble à offrir le maximum de propositions aux jeunes en Bretagne.

Pour cela, ils entendent sensibiliser l'ensemble des employeurs et les représentants des salariés au sein des entreprises et des instances de dialogue social à l'importance de cette « ouverture des portes », recenser les offres existantes, en créer de nouvelles chaque fois que possible. Ils entendent favoriser l'information sur ces offres en coordonnant les diverses plateformes existantes. Ils sensibiliseront aussi leurs salarié.e.s à l'engagement individuel que chacun.e peut prendre au sein de son entreprise ou de sa structure afin d'assurer le meilleur accueil et le meilleur accompagnement. Le tutorat devra être renforcé et reconnu.

A cet effet ils pourront s'appuyer notamment sur les mesures du plan national « un jeune une solution ».

Cette ouverture devra évidemment se concilier avec tous les impératifs de la situation sanitaire et le respect des règles et protocoles en vigueur. Elle devra aussi tenir compte de la situation spécifique de chaque lieu de travail et de chaque entreprise, dont certaines sont déjà très fragilisées par la crise.

Bureau de la Conférence sociale de Bretagne :

Lydie NICOL, Secrétaire régionale CFDT	Hervé KERMARREC, Président MEDEF	Brigitte LECORNET, Présidente CPME
Thierry GOURLAY, Secrétaire régional CGT	Mickaël MORVAN, Président U2P	Thierry COUE, Président FRSEA
Jean-Marie BERTHO, Président CFE-CGC	Michel ROLLO, Président CFTC	
Emmanuel BERTHIER Préfet de région	Loïg CHESNAIS-GIRARD Président de la Région	

Auxquels s'associent :

Olivier CLANCHIN, Président ABEA	Jean-François GARREC, Président CCI Bretagne	Louis NOEL, Président CMAR Bretagne
Catherine LATOUR, Présidente Mouvement associatif de Bretagne	André SERGENT, Président Chambre d'Agriculture	